



Déclaration liminaire FNEC FP FO 49 lors du CCTSD du 18 mars 2019

Monsieur le Directeur Académique,

Ce CTSD doit traiter de la question du mouvement des personnels du 1er degré, prérogative jusqu'ici dévolue à la CAPD.

Pour la FNEC FP FO, ce basculement traduit la volonté ministérielle de détruire le paritarisme.

C'est la mise en musique du projet de loi de transformation de la fonction publique qui vise à liquider les statuts, supprimer des postes, externaliser les services, privatiser.

La FNEC FP FO demande son abandon, comme elle demande l'abandon de la loi Blanquer dite « école de la confiance » qui remet en cause l'école communale, détruit la maternelle, vise à la fusion des corps des enseignants du 1er et du 2nd degré, crée un vivier de contractuels par le biais des AED-professeurs corvéables et jetables à merci, tout en menaçant de sanctions les personnels qui daigneront porter des revendications...

Sur la question du mouvement, La FNEC FP FO 49 a noté que vous aviez entendu certaines demandes en groupe de travail « *circulaire mouvement* » et que vous y aviez répondu à votre niveau : *diminuer de quelques points les bonifications pour des critères personnels ou permettre à un directeur qui ne pourrait pas obtenir un poste similaire en terme de décharge et d'indemnités après fermeture de classe de retrouver son poste...*

Néanmoins, nous ne pouvons que redire combien le cadre fixé et rendu obligatoire par le Ministre va impacter fortement les conditions de mutation des collègues, les mettre en concurrence sur la base de choix, ou de non choix (!) de vie... Et avec l'affectation à titre définitif sur un poste non demandé en fonction du vœu géographique ou du vœu large, l'impossibilité de refuser un poste « demandé », la responsabilité entière de la saisie de ses vœux, des révisions d'affectation possible qu'en cas de situation médicale ou sociale grave : on enferme, on cadence...

Cet autoritarisme est à rapprocher de cette consigne donnée récemment par le Ministre de sanctionner des collègues qui ne répondraient pas à une injonction orale, à rapprocher également de la loi anti-casseurs qui permet d'empêcher l'expression des revendications par la manifestation, à rapprocher de l'article 1 de la loi Blanquer qui impose un devoir de réserve y compris dans la sphère privée pour les enseignants... Le gouvernement, à tous les niveaux, cherche à passer en force une politique pourtant très majoritairement rejetée en faisant taire les contestations, en faisant injonction, en muselant, en réprimant....

Quand un gouvernement explose les garanties statutaires, casse les services publics, privatise l'Ecole et tient à sa botte ses fonctionnaires, il y a violence gouvernementale...

Et le projet de circulaire mouvement final envoyé seulement quelques jours avant le CTSD confirme un passage en force sur cette question également, en application des directives ministérielles.

La FNEC FP FO 49 réaffirme ici les revendications des personnels:

- le maintien d'un barème encadré par l'Ancienneté Générale des Services
- le retour à deux saisies de vœux
- pas de vœu géographique ni large obligatoire à la première phase!
- Pas de blocage de postes avant la phase principale
- le recrutement des postes administratifs nécessaires à la DSDEN 49 pour permettre la gestion de ce mouvement
- la lisibilité de tous les postes notamment des couplages
- le recrutement de stagiaires fonctionnaires d'Etat sur concours et l'ouverture de la liste complémentaire à hauteur des besoins : non au recrutement de contractuels !
- Le maintien des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel

Contre le projet de loi de transformation/destruction de la fonction publique, contre la loi Blanquer, **et contre la remise en cause du mouvement des personnels du 1er degré !**, la FNEC FP FO de Maine et Loire appelle tous les personnels à la grève interprofessionnelle du mardi 19 mars **et à se réunir dans les écoles pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour bloquer la politique mise en oeuvre et pour revendiquer:**

- retrait du projet de loi «transformation de la fonction publique», retrait du projet de loi « Ecole de la Confiance »
- Augmentation immédiate des salaires, des traitements, des minimas sociaux, des allocations et des retraites
- Stop au projet Macron contre nos droits à la retraite
- Non à la loi anti-manifestation et antigrève, halte à la répression.

Ignorer les mécontentements et les colères n'a jamais empêché ceux-ci d'exister...

Malgré les campagnes de toutes sortes qui tentent de minorer l'ampleur des mobilisations depuis des semaines, les revendications s'expriment et il est plus que temps qu'elles obtiennent des réponses.